

**BTS - Management Commercial Opérationnel (MCO)****Informations générales**

**Intitulé de la formation :** Accompagnement VAE

**Nom de la certification :** BTS - Management Commercial Opérationnel (MCO)

**Nom du certificateur :** Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

**Code de la fiche RNCP :** RNCP38362

**Date d'échéance d'enregistrement :** 31/12/2028

**Date de publication au JO/BO :** 01/01/2024

**Nature de l'action :** Formation certifiante

**Formacode :**

- 34054 : Gestion commerciale achats
- 32154 : Encadrement management

**Niveau de certification :** Niveau 5 (équivalent BAC+2, DMA, DUT, DEUST)

**Taux d'insertion professionnelle :** *(Données issues de )*

**Passerelles vers d'autres certifications ou diplômes :** Aucune correspondance

**Formations complémentaires et équivalences :**

**Secteurs d'activités :** Le titulaire du BTS Management commercial opérationnel exerce ses activités essentiellement dans :

- des entreprises de distribution des secteurs alimentaires ou spécialisés,
- des unités commerciales d'entreprises de production,
- des entreprises de commerce électronique,
- des entreprises de prestation de services.
- des associations à but lucratif dont l'objet repose sur la distribution de produits et/ou de services.

Ces organisations s'adressent aussi bien à une clientèle de particuliers que de professionnels.

**Type d'emplois accessibles :**

Dès l'obtention du BTS :

- Conseiller de vente et de services,
- Vendeur/conseil,
- Vendeur/conseiller e-commerce,
- Chargé de clientèle,
- Chargé du service client,
- Marchandiseur,

- Manageur adjoint,
- Second de rayon,
- Manageur d'une unité commerciale de proximité.

Avec expérience :

- Chef des ventes,
- Chef de rayon,
- Responsable e-commerce,
- Responsable de drive,
- Responsable adjoint,
- Manageur de caisses,
- Manageur de rayon(s),
- Manageur de la relation client,
- Responsable de secteur, de département,
- Manageur d'une unité commerciale.

**Références juridiques et réglementaires :**

Arrêté du 15 octobre 2018 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Management commercial opérationnel » (JORF n°0257 du 7 novembre 2018)

**Interlocuteur VAE :**

- Le dépôt des dossiers (Livret 1 et Livret 2) s'effectue auprès du DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) de votre académie de résidence.
- L'instruction du dossier, la recevabilité et la convocation au jury sont assurées par les services académiques.

Selon l'académie, une plateforme dédiée est utilisée (ex. Cyclades, vae.education.gouv.fr, ou plateforme interne académique).

**Modalités d'évaluation :**

Vous serez convoqué-e à un entretien oral d'environ 45 minutes devant un jury de professionnels et de représentants du certificateur.

L'épreuve débute par une présentation libre d'environ 10 minutes au cours de laquelle vous exposez votre parcours, vos motivations et votre expérience en lien avec la certification.

Le jury vous posera ensuite des questions sur votre livret 2, vos activités professionnelles, vos références et votre compréhension du métier afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues.

Taux de validation totale : 100,0%,

Taux de validation partielle : 0,0%,

Taux de refus : 0,0%